

## DÉLIBÉRATION n° 2022 – 21

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 15 MARS 2022

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 05 juillet 2022 à Peisey-Nancroix, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

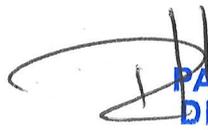
**Approuve le compte-rendu de la séance du 15 mars 2022**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Peisey-Nancroix, le 05 juillet 2022

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

  
**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**  
135, Rue du Docteur Julliand  
73000 CHAMBERY  
FRANCE

